

3-11 ans

Services périscolaires



Guide d'utilisation

/// Restauration // Études surveillées
Ateliers périscolaires // Mercredi // Vacances scolaires



Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous faisons de l'éducation, l'une des priorités de notre mandat. En investissant plus de 50 Millions € (investissement et fonctionnement) à cette compétence sur les 6 années de notre mandat, nous dotons Montmorency des infrastructures scolaires de qualité dont elle aura besoin durant les 15 prochaines années et offrons à nos élèves, les conditions d'apprentissage optimales.

Après la rénovation de l'école La Fontaine en 2017 dans le Nord de la commune, c'est le Sud de la ville qui disposera d'un nouvel ensemble scolaire, rassemblant l'école maternelle des Sablons et des Loges et l'élémentaire Ferry. Les phases d'études sont achevées, le cabinet d'architecture a été retenu, le projet se dessine. Il sera très vite présenté aux équipes enseignantes et aux parents d'élèves.

Depuis un an, les repas dans les restaurants scolaires sont assurés par la société Quadrature. Une entreprise respectueuse des valeurs auxquelles nous sommes très attachées : la qualité et la fraîcheur des produits, l'importance des circuits courts et du bio ou encore le « fait maison ». Une qualité améliorée et un coût maîtrisé pour les familles. Notre volonté est également de suivre les préconisations et de proposer des actions en matière de santé publique en sensibilisant nos écoliers au gâchis alimentaire. Des tables de tri des déchets seront progressivement installées dans les cantines et des défis « anti-gâchis » organisés.

À la rentrée 2018, un espace famille en ligne vous sera accessible. Vous pourrez créer votre espace personnel et familial et y effectuer toutes vos démarches : inscriptions des enfants à cantine, aux activités périscolaires, aux accueils de loisirs ...

Soyez toujours assurés, Chers parents, que nous mettons tout en œuvre quotidiennement pour assurer à nos enfants les conditions optimales de vie, tant dans le cadre scolaire que dans les cadres péri et extrascolaire.

Michèle Berthy

Maire
Vice-présidente du Conseil départemental
Vice-présidente de la CA PV Forêt de montmorency

Aline Revet

Adjointe au Maire
Déléguée aux affaires
scolaires, périscolaires

Que sont les services périscolaires des 3 - 11 ans ?

Les services périscolaires sont composés de l'ensemble des activités éducatives et de loisirs proposées aux enfants de 3 à 11 ans par la Ville de Montmorency :

- les accueils périscolaires du matin et du soir,
- la restauration scolaire,
- les études surveillées,
- l'accueil périscolaire du mercredi,
- les accueils de loisirs des vacances scolaires,
- les ateliers périscolaires (cours d'enseignement artistique et sportif).



Activités d'enseignement sportif dans les ateliers périscolaires

La Ville de Montmorency développe ses activités au sein des ateliers périscolaires. En plus des cours d'enseignement artistique qui sont assurés par des enseignants diplômés, les ateliers périscolaires s'enrichissent de nouvelles activités sportives avec la création d'une Ecole des Sports. L'inscription est réalisée à l'année selon les modalités exposées p10-11 (cf plaquette des ateliers périscolaires).

Modes de paiement acceptés :

La Ville de Montmorency accepte les modes de règlement suivants :

- Chèques vacances (à l'exception des factures de restauration scolaire)
- Chèques bancaires ou postaux
- Prélèvement automatique mensuel
- Carte bancaire

SERVICES	HORAIRES	Horaires d'accueil / sortie	Qu'est-ce qui est facturé ?	Comment réserver ?
ACCUEIL DU MATIN	7h00 - 8h20	Accueil jusqu'à 8h20	La présence des enfants	Planning mensuel, trimestriel ou annuel. Pas de réservation préalable, facturation à la présence.
RESTAURATION (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	11h30 - 13h20			
ACCUEIL DU SOIR AVEC GOÛTER	16h30 - 19h00	Sortie à partir de 16h30	Un forfait mensuel fixe*	Réservation pour le mois, le trimestre ou l'année, au plus tard le dernier vendredi ouvré de chaque mois pour la période suivante. Pas d'étude pour les CP. Les études débutent à partir du CE1
ÉTUDE ET SOIR AVEC GOÛTER	16h30 - 19h00	Sortie à partir de 16h30		
ÉTUDE AVEC GOÛTER	16h30 - 18h00	Sortie à partir de 18h00		

* possibilité d'annulation et de révision de la facture sur fourniture du justificatif de l'une des situations suivantes : certificat médical de l'enfant / modification de planning professionnel à l'initiative de l'employeur.

Modalités de réservation et de paiement

SERVICES	HORAIRES	Horaires d'accueil / sortie	Qui est-ce qui est facturé ?	Comment réserver ?
MERCREDI MATIN AVEC REPAS	7h30 - 13h20	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie entre 13h20 et 13h30	La réservation de l'activité*	Planning de réservation mensuel, trimestriel ou annuel Modifiable jusqu'au mercredi précédent
MERCREDI APRÈS-MIDI AVEC GÔTER	13h30 - 19h	Accueil entre 13h20 et 13h30 Sortie à partir de 16h30		
MERCREDI JOURNÉE AVEC REPAS ET GÔTER	7h30 - 19h	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie à partir de 16h30		
PETITES VACANCES	7h30 - 19h	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie à partir de 16h30	L'inscription annuelle	Planning de réservation Modifiable jusqu'à 3 semaines avant le 1^{er} jour des vacances scolaires
VACANCES D'ÉTÉ	7h30 - 19h	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie à partir de 16h30		Planning de réservation Modifiable jusqu'à 3 semaines avant le 1^{er} jour des vacances scolaires
ATELIERS PÉRISCOLAIRES	Voir planning annuel	Accueil entre 7h30 et 9h30 Sortie à partir de 16h30		inscription annuelle en septembre

* possibilité d'annulation et de révision de la facture sur fourniture du justificatif de l'une des situations suivantes : certificat médical de l'enfant / modification de planning professionnel à l'initiative de l'employeur.

Votre interlocuteur


Le service Affaires générales de la Ville de Montmorency est votre interlocuteur pour chaque demande (inscription, réservation, modification, annulation).

Service Affaires générales

1 bis, avenue Foch
95160 Montmorency
Tél : 01 39 34 98 00
espace-famille@ville-montmorency.fr

Horaires d'ouverture

- lundi de 14h à 17h
- du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h (16h le vendredi)
- samedi de 8h30 à 12h

 **Réaliser toutes vos démarches en ligne : « le portail famille »**

Le compte famille vous permet, en quelques clics, d'inscrire votre enfant, de réserver, annuler ou modifier ses activités. Vous pouvez également régler l'ensemble de vos factures.

Rendez-vous sur www.ville-montmorency.fr
> rubrique Démarche en ligne.

Les 7 accueils périscolaires de la commune

Chaque école est dotée d'un accueil périscolaire municipal fonctionnant de 7h (7h30 durant les vacances scolaires) à 19h.

École primaire La Fontaine

> Accueil périscolaire primaire (maternel et élémentaire)

Rue Corneille
Tél : 01 34 12 20 72 / 06 80 18 40 06

Groupe scolaire Ferdinand Buisson

> Accueil périscolaire maternel

Chemin des Hauts Briffaults
Tél : 01 39 64 99 14 / 06 06 80 18 38 35

> Accueil périscolaire élémentaire

25, avenue de la 1^{ère} Armée Française
Tél : 01 39 89 61 67 / 06 98 32 97 95

Groupe scolaire Louis Pasteur

> Accueil périscolaire maternel

Place Claude Lalet
Tél : 01 34 12 68 32 / 06 80 18 37 63

> Accueil périscolaire élémentaire

Place Claude Lalet
Tél : 01 39 64 99 17 / 06 80 18 37 93

Groupe scolaire Jules Ferry

> Accueil périscolaire maternel

112, avenue Charles de Gaulle
Tél : 01 39 64 99 14 / 06 74 89 39 21

> Accueil périscolaire élémentaire

101, avenue Charles de Gaulle
Tél : 01 39 64 39 10 / 06 98 33 00 53

L'inscription initiale. Comment procéder ?

L'inscription initiale est **OBLIGATOIRE pour toutes les activités.**

> Quand ?

Avant le début de l'année scolaire.

> Comment ?

- Par internet - Avec votre compte famille
- Physiquement - Au service Affaires générales.

Réserver, annuler ou modifier les activités Comment procéder ?

Après l'inscription administrative initiale, **la réservation des activités est OBLIGATOIRE.**

Les réservations se font au mois, au trimestre ou à l'année.

Pour les besoins ponctuels, vous pouvez :

- utiliser un planning mensuel,
- l'indiquer au responsable de l'accueil périscolaire,
- envoyer un mail à espace-famille@ville-montmorency.fr,
- réserver par internet à l'aide du portail famille.

Trois outils :

- > le portail famille en ligne
- > le planning de réservation papier est disponible :
 - sur le site internet de la Ville de Montmorency
 - au sein de l'accueil périscolaire de votre enfant
Ces plannings peuvent être déposés au service Affaires générales ou auprès de l'accueil périscolaire de votre enfant.
- > par mail auprès de l'espace famille en indiquant :
 - nom, prénom, classe et école de l'enfant, le nom de l'activité et les dates ou les périodes souhaitées.

Les ateliers périscolaires de Montmorency

Les ateliers périscolaires de Montmorency ont pris le relais des cours de la Caisse des écoles.

En 2018 / 2019, l'École des Sports est maintenue, 2 soirs par semaine pour les 9-11 ans (les lundis et jeudis soirs de 16h45 à 18h15).

L'inscription est réalisée à l'année et est valable pour 1 séance hebdomadaire de cours d'initiation aux pratiques artistiques destinés au 6-11 ans, et aux activités sportives pour les 9-11 ans. L'inscription vaut pour 33 séances annuelles organisées entre la troisième semaine de septembre et la dernière semaine de juin.

Les cours mis en place en 2018-2019

- > **Danse** : modern-jazz et street dance
- > **Cirque**
- > **Théâtre**
- > **Dessin**
- > **Bande-Dessinée / Story-board**
- > **Ecole des Sports** :
 - Accro gym + activités athlétiques
 - Kindball/dodgeball/tchoukball/ultimate + sports américains (baseball, hockey, cross canadienne)
 - Sports d'opposition + sports de raquettes
 - Sport nature (tir à l'arc, course d'orientation, vélo)

Les ateliers périscolaires de Montmorency

Horaires des cours

(voir planning détaillé sur www.montmorency.fr)

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 16h45-18h (ou 18h15 selon l'activité), 16h45-17h45 et 18h00-19h00.

Mercredi : 14h-19h00 (selon l'activité).

Modalités d'inscription

Les inscriptions se dérouleront en même temps que les inscriptions périscolaires au guichet des Affaires Générales dans la limite des places disponibles.

Tarifs > Voir p.10-11.

Attention, aucun goûter n'est prévu dans le cadre des ateliers périscolaires.

Les tarifs

Les tarifs sont établis sur la base du quotient familial.

Tranches	Quotient familial	Restauration scolaire	Accueil du matin	Accueil du soir avec goûter	Études et soir avec goûter	Études surveillées avec goûter Forfait mensuel (1)
1	Jusqu'à 390,99	1,02 €	0,72 €	1,21 €	1,40 €	12,69 €
2	de 391 à 520,99	1,53 €	1,08 €	1,81 €	2,09 €	19,04 €
3	de 521 à 650,99	2,04 €	1,44 €	2,42 €	2,78 €	25,39 €
4	de 651 à 845,99	2,55 €	1,80 €	3,02 €	3,49 €	31,73 €
5	de 846 à 1040,99	3,32 €	2,33 €	3,92 €	4,53 €	41,25 €
6	de 1041 à 1300,99	4,08 €	2,87 €	4,83 €	5,58 €	50,77 €
7	À partir de 1301	5,10 €	3,59 €	6,04 €	6,97 €	63,46 €
Hors commune		9,20 €	4,81 €	8,94 €	10,97 €	95,20 €
Présence exceptionnelle (2)						(3)

Les tarifs

Les tarifs sont établis sur la base du quotient familial.

Tranches	Quotient familial	Mercredi			Vacances scolaires
		Matinée (avec repas)	Après-midi (avec goûter)	Journée (avec repas et avec goûter)	
1	Jusqu'à 390,99	2,20 €	1,20 €	3,40 €	3,40 €
2	de 391 à 520,99	3,40 €	1,85 €	5,25 €	5,25 €
3	de 521 à 650,99	4,50 €	2,45 €	6,95 €	6,95 €
4	de 651 à 845,99	5,60 €	3,05 €	8,65 €	8,65 €
5	de 846 à 1040,99	7,25 €	3,95 €	11,20 €	11,20 €
6	de 1041 à 1300,99	9 €	4,90 €	13,90 €	13,90 €
7	à partir de 1301	11,20 €	6,10 €	17,30 €	17,30 €
Hors commune		20 €	13 €	33 €	33 €
Présence exceptionnelle (2)		20 €	13 €	33 €	33 €

Autres tarifs : Projet d'accueil individualisé (allergie alimentaire) : 1,05 €.

(1) Pour les parents séparés et en cas de garde alternée durant la période scolaire, le parent peut solliciter un recalcul du forfait au prorata du temps de garde en période scolaire figurant sur la dernière décision de justice. Les demandes sont évaluées au cas par cas.

(2) Tarif appliqué par séance où l'enfant est présent, en l'absence d'inscription à l'activité et de souscription au forfait pour le mois concerné.

(3) En cas de présence de l'enfant sans inscription, le tarif Études et soir est appliqué à chaque présence.

Comment régler vos factures ?

Où régler ?

- en ligne à partir du site internet www.ville-montmorency.fr et du portail famille.
- physiquement au service Affaires générales.

Les modes de règlements acceptés

- espèces,
- chèque bancaire à l'ordre de la régie de recettes des activités périscolaires de la Ville de Montmorency (R R activités péri Montmorency),
- carte bancaire,
- internet (via le portail famille),
- chèque Emploi Service Universel pour certaines prestations,*
- chèques vacances (sauf restauration scolaire),
- prélèvement mensuel.



* Consultez le service périscolaire (scolaire@ville-montmorency.fr).

Ce mode de règlement n'est pas accepté pour les services suivants :
restauration scolaire et, pour les enfants de plus de 6 ans, les vacances scolaires.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

01 39 34 95 24 / 01 39 34 90 52

scolaire@ville-montmorency.fr



MONTMORENCY

